

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2017

**DELIBERATION N° 107/ 6/2017 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) : ATTRIBUTION DE PRIMES D'ACCESSION A LA
PROPRIETE CENTRE BOURG / VILLE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.

Présents Titulaires : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Aline CASTILLO, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'aide à la réhabilitation du parc privé, le Grand Montauban - Communauté d'Agglomération contribue financièrement à divers programmes d'amélioration de l'habitat, dont, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", pour laquelle des aides spécifiques d'accompagnement sont attribuées.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie ainsi une prime à l'accession sans condition de ressources à destination des ménages accédant à la propriété dans un logement vacant depuis plus d'un an situé dans le périmètre d'OPAH-RU.

Il s'agit d'une prime forfaitaire d'un montant de 3 000 €.

Une nouvelle demande est soumise à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE(S)	ADRESSE LOGEMENT TYPE D'OPÉRATION	DOCUMENTS PRESENTES	MONTANT DES PRIMES
Mme THIAL Stéphanie	<ul style="list-style-type: none">- 5 rue Mary Lafon 82 000 Montauban- Aide à l'accession à la propriété en centre bourg / centre-ville	<ul style="list-style-type: none">- Attestation de propriété- Attestation de vacance fournie par les anciens propriétaires.- Fiche de demande de prime complétée- Déclaration sur l'honneur de l'engagement d'occupation	3 000 €

Subventions totales octroyées : 3 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de verser cette prime accordée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser cette prime accordée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 JUIL. 2017

De sa publication le :

06 JUIL. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGESSE

